

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
27 MAI 2024 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Date de convocation : 22.05.2024

Secrétaire de séance : Dalens Gérard

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2024
2. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité
3. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

CELLE Éric	GENTES Laurent
CHANAL Fabrice	GRAIL Jérôme
DALENS Gérard	PERBET Yoann
DESCAMPS Véronique	

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : GIROUD Florence, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 08 avril 2024

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024.

2. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion au groupement de commandes dont le SDE43 est membre pilote. Le but étant de réduire de façon substantielle les factures d'énergie de la commune qui a 14 sites de consommation pour l'éclairage public et 3 sites pour les bâtiments.

Le comparatif de prix opéré par le SDE à partir des factures transmises par la mairie permet de faire un comparatif intéressant avec les prix pratiqués en 2024. A titre d'exemple, il est noté que, pour les sites d'éclairage public, il n'y a plus d'abonnement et le prix du kWh est réduit de moitié.

Quant aux gîtes communaux, là aussi, les prix des abonnements et des kWh sont réduits de façon importante. Monsieur le Maire donne les prix pratiqués actuellement pour la mairie : 18,89€ HT/mois pour l'abonnement contre 2,15€ HT/mois en étant membre du groupement d'achat et 19,84€/kWh contre 16,07€/kWh.

L'adhésion est gratuite et commencera en 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

3. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public

Un accord, après consultation du Conseil Municipal, a été donné au gérant de la Chaumière Gourmande d'édifier une terrasse dans la partie de l'aire de jeux qui fait face à son établissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer une redevance d'occupation du domaine public de 600€ à l'année pour l'occupation d'une partie de l'aire de jeux.

Questions diverses

- Opération Tulipes : il y a lieu de remercier tous les acteurs qu'ils soient locaux ou régionaux qui ont œuvré malgré une météo peu clémente pour offrir un chèque à la Ligue contre le cancer qui avoisinera 11 000 €.
- Location gîte de la mairie : il pourrait être occupé à partir du 1^{er} juin par le cuisinier de la Chaumière Gourmande.
- Aire de jeux : il a été procédé à la mise en conformité des différentes attractions de l'aire de jeux. A savoir : extension du gravier jusqu'à 2ml autour du tourniquet et du château, changement des caoutchoucs de la balançoire.
- Toilettes publiques : celles-ci sont obstruées et malgré l'intervention personnelle du maire pour rétablir leur fonctionnement, il y aura lieu de faire intervenir une société spécialisée, une fosse septique étant toujours en fonctionnement.
- Aménagement terrasse près de l'église : cet aménagement demandé par le gérant de la Chaumière Gourmande et situé entre le mur de séparation de l'église et l'actuelle terrasse en gravillons, nécessite une étude de coût avant de donner une réponse.
- Animations communales : le vif succès rencontré l'été dernier par les apéritifs dinatoires permettant un échange entre les locaux et les estivants est reconduit. Une soirée grillades sera offert par la mairie à tous les habitants du village le vendredi 09 août.
- Travaux de voirie : la DETR a accordé une aide de 36% pour les travaux de réfection de voirie sur les chemins de la commune. Monsieur le Maire souligne le caractère exceptionnel de cette aide.

- Entretien des fossés et des voies : plusieurs élus soulignent l'encombrement des fossés et la présence de nids de poules sur les chaussées. Monsieur le Maire propose qu'il en soit fait un inventaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04

Le Maire
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a surname.